



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA HEUNIERE DU 27 FEVRIER 2025

Date de convocation : vendredi 21 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept février, à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en mairie de la Heunière. Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Etaient présents : Jérôme FOUCHER, Florence ROPARS, Loïc BUISSON, Céline DA SILVA, Jacques GIGANT, Daniel LAVEILLE, Isabelle MARTIN, Anne-Sophie RIGOLOT, Jean VAREN.

Était absent non excusé : Alexandre BOURGEOT

Était absent excusé :

Secrétaire de séance : Isabelle MARTIN

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il rajoute le point 8.5 en questions diverses sur les espaces verts.
Cette modification est approuvée à l'unanimité.

Ordre du jour :

1/ Approbation du Procès-Verbal de la réunion de Conseil Municipal du 16 janvier 2025

Après lecture, le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

2/ Inondations récurrentes résidences du Clos du Curé et de la Cour Murette

2.1/ Chiffrage et projet de travaux.

Monsieur le Maire présente le projet de réaliser une contre-noue, qui a déjà été étudié lors de réunions. Une visite sur site a été organisée le 01/02/2025. Celle-ci a mis en exergue les problèmes évidents que rencontre les administrés de la commune de La Heunière.

Le président des colotis, présent ce soir, a également été sollicité pour accompagner la commune dans cette étude. A l'issue de cette étude, un chiffrage est attendu et n'est pas encore réalisé puisqu'une définition précise des besoins doit être rédigée.

Il est envisagé qu'une participation de la commune et des colotis soit demandée.

Les membres du Conseil Municipal reviennent sur le chemin des noues.

Monsieur LAVEILLE s'exprime sur le fait que la noue passe dans chaque propriété et que la solution adéquate serait plutôt de dévier la noue. Pour ce faire, un point d'eau pourrait être réalisé sur la parcelle appartenant à la commune.

Monsieur BUISSON intervient sur le problème d'évacuation en expliquant la complexité du trajet à cause des pentes.

Monsieur VAREN annonce qu'il faudra forcément passer par les champs et qu'il est important de réaliser une étude sérieuse, prenant en compte les pentes, afin que la commune puisse définir la meilleure solution. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de passer par les champs, à condition d'obtenir un bout de parcelle pour refaire les noues et les forcer à aller dans le bon sens. Il envisage en dernier recours, la confection d'une seconde mare.

Madame MARTIN propose de démarrer par un entretien du domaine privé afin de quantifier précisément les besoins d'écoulement.

Monsieur LAVEILLE intervient pour affirmer que sans chiffrage, il lui est impossible de se prononcer sur la reprise du lotissement. Il ne serait pas contre, mais soulève la dimension pécuniaire et propose d'augmenter les impôts directs locaux en conséquence du chiffrage qui sera réalisé.

2.2/ Préparation de la visite de Monsieur le Sous-Préfet

Monsieur le Maire rappelle que les échanges avec la Préfecture à ce sujet n'ont pas encore abouti. Il va relancer Monsieur le Sous-Préfet sur l'urgence de la situation.

2.3/ Reprise du lotissement résidence du Clos ? Avis du Conseil Municipal

Monsieur LAVEILLE informe l'assemblée que la reprise est impossible tant qu'elle n'a pas été officiellement faite premièrement à l'association des colotis. Le dossier de reprise est assez sensible et toujours en suspens.

Madame ROPARS interroge les membres : «
Pouvons-nous faire quelque chose d'exceptionnel sans reprise du lotissement ?
».

Monsieur le Maire répond qu'une convention peut être soumise au vote du Conseil Municipal.

Madame ROPARS propose de solliciter la SNA pour nous accompagner dans cette démarche précitée.

2.4/ Saisine d'un syndic professionnel de copropriété pour pallier les difficultés de fonctionnement administratives de l'association de colotis de la résidence du Clos ?

Monsieur le Maire s'exprime, si reprise du lotissement il y a, le besoin de saisine serait révoqué.

Monsieur TANNAY intervient pour informer les conseillers qu'un chiffrage pour l'entretien des bassins et des noues a été réalisé et que celui-ci s'élève à 2 200 €. Seulement, certains administrés refusent de contribuer à l'appel à cotisations. Monsieur TANNAY s'engage à faire appel à un syndicat.

Monsieur LAVEILLE demande combien de fond manque-t-il à l'association pour pouvoir valider ce chiffrage.

Monsieur TANNAY répond que sur les 2 200 €, 400€ ont été récoltés. Il ajoute que les frais pour faire appel à un syndicat atteignent les 3 000€.

Monsieur le Maire ainsi que Monsieur LAVEILLE propose de relever la pertinence de la remarque de Madame ROPARS et d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association des colotis, d'un montant de 2 300 €, pour le nettoyage et le curage des terrains.

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

2.5/ Organisation réunion d'information avec les résidents du Clos du Curé (mairie/association)

Monsieur le Maire propose de fixer une date de réunion pour informer l'ensemble des colotis de l'attribution de la subvention exceptionnelle.

Monsieur LAVEILLE s'exprime sur le fait qu'un courrier sera plus judicieux étant donné le faible nombre de présents attendu.

3/ Proposition de reprise des travaux du Chemin Vert à l'entière charge par le porteur de projet

3.1/ Délibération sur la nouvelle proposition de travaux et leur emprise

& 3.2/ Renforcement de la puissance électrique sur le secteur à la charge de la commune

Monsieur le Maire présente le dernier chiffrage réalisé par la société Verleyen.

Monsieur LAVEILLE interroge sur la durée sur laquelle la société s'engage à terminer les travaux de voirie car il faut fixer des limites.

Madame DA SILVA demande si la commune reste bien propriétaire du Chemin Vert.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative, il s'agit toujours d'un PUP.

Madame DA SILVA intervient en conséquence, il ne faut pas revoir les devis à la baisse si l'entretien revient à la commune. Effectivement, abaisser la qualité des travaux reviendrait à une détérioration plus rapide du site qui sera donc à la charge de la commune.

Monsieur le Maire ajoute qu'il ne faut pas oublier que les travaux de renforcement des lignes restent à la charge de la commune.

Monsieur LAVEILLE émet une réserve sur son vote. Si les travaux ne sont pas terminés au bout d'un temps défini, et que les terrains ne sont pas vendus, la réfection de la route devrait être à la charge de l'acquéreur et ce, pour l'intégralité du Chemin Vert.

Après discussion, l'ensemble du Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

4/ Syndicat de voirie

4.1 Etude de la proposition chiffrée du syndicat de voirie de Rouvray

& 4.2/ Délibération d'adhésion

Monsieur le Maire revient sur la proposition du syndicat de voirie et rend compte à l'assemblée délibérante des éléments obtenus lors de la réunion du 21/02/2025 avec le syndicat de voirie.

Monsieur le Maire explique la différence de mètre avec la Préfecture.

Monsieur LAVEILLE informe que l'adhésion serait pour le budget de 2026.

Messieurs BUISSONS et VAREN demandent à délibérer une fois le second syndicat sollicité ayant répondu à la demande de renseignements pour adhésion.

Messieurs GIGANT et LAVEILLE répondent qu'à quelques euros près, les chiffrages seront les mêmes et qu'il s'agit là d'une proposition raisonnable.

Après discussion, l'adhésion au syndicat de voirie précité est approuvée avec 7 voix et 2 abstentions.

5/ Point Budget

Le Conseil Municipal revient rapidement sur le résultat de l'année précédente.

Des réunions de préparation budgétaire sont prévues avant le Conseil Municipal relatif au Budget de l'année en cours.

6/ Délibération : encaissement des chèques d'assurance pour les travaux de mairie

6.1 Franchise et vétusté par rapport au devis de prestation

Monsieur le Maire revient sur les chèques reçus de l'assurance concernant les dégâts subis lors des intempéries de juillet dernier.

Après franchise déduite, la commune serait bénéficiaire d'un montant de 1 741,40€ sur des dépenses engagées à un montant total de 4 200 €.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

7/ Délibération : devis SEDI pour panneau d'affichage place Mr et Mme MARTIN

7.1 Installation par la société de maçonnerie DOLLET

7.2 Inauguration de la place

Par manque de devis, la délibération est reportée.

L'ensemble des membres de l'assemblée souhaitent que cela soit prêt pour la fête de la Saint Jean.

8/ Questions diverses

8.1/ SIVOS : dysfonctionnement interne

Monsieur le Maire rapporte les problèmes rencontrés au sein du SIVOS.

Madame DA SILVA relate certaines paroles, certaines différences de traitement entre les enfants mais surtout l'attitude inadaptée d'une employée du SIVOS. Des vols ont également été signalés.

Les parents d'élèves portent plainte pour le comportement de cette même employée.

Une enquête est actuellement en cours.

L'ensemble des membres de l'assemblée s'interroge sur la possible destitution du Président et vice-président du SIVOS.

Monsieur FOUCHER informe qu'il serait nécessaire d'organiser une réunion extraordinaire entre les maires adhérents pour une suspension immédiate de l'agent à mesures conservatoires, avec un conseil de discipline.

8.2/ Dégâts automobiles et état de la voirie, dossiers assurance

Actuellement, nous recensons trois constats pour voitures accidentées sur les routes de Saint Marcel et du Vieux Château.

8.3/ Retour sur le rebouchage des trous

Le devis ayant été approuvé lors de la précédente réunion de conseil n'a pas suffi pour la réalisation de rebouchage de l'ensemble des trous de la commune. Il reste un trou ruelle du Coq, dont la réfection sera demandée dans un devis complémentaire. Monsieur le Maire demande également que le trou rue des Champs soit rebouché.

8.4/ Communication et bilan de mandature

Monsieur le Maire souhaite proposer un bilan de mandature à préparer durant une réunion de communication. Une prochaine réunion est fixée en date du 18 mars à 20h00.

8.5/ Espaces verts

Monsieur le Maire donne lecture du cahier des charges qui a été réalisé par certains membres du conseil.

Monsieur le Maire souhaiterait participer à l'engazonnement du cimetière qui sera donc à prendre en compte dans le nombre de tontes.

Le cahier des charges étant unanimement validé, 3 sociétés seront sollicitées pour la mise en concurrence.

8.6/ CCID

La Commission de Contrôle des Impôts Directs doit se réunir prochainement. La date est fixée au 27 mars à 19h30.

8.7/ TAM

La notification de taxe d'aménagement que perçoit la commune vient d'être communiquée.

8.8/ SIGES

Après réunion, la participation de la commune évolue d'environ 2% sur l'année 2025, passant de 3 456 € à 3 530 €.

8.9/ Extincteurs

La pose des deux extincteurs a bien été réalisée.

8.10/ Subventions

Monsieur LAVEILLE revient sur les subventions concernant la rampe d'accès.

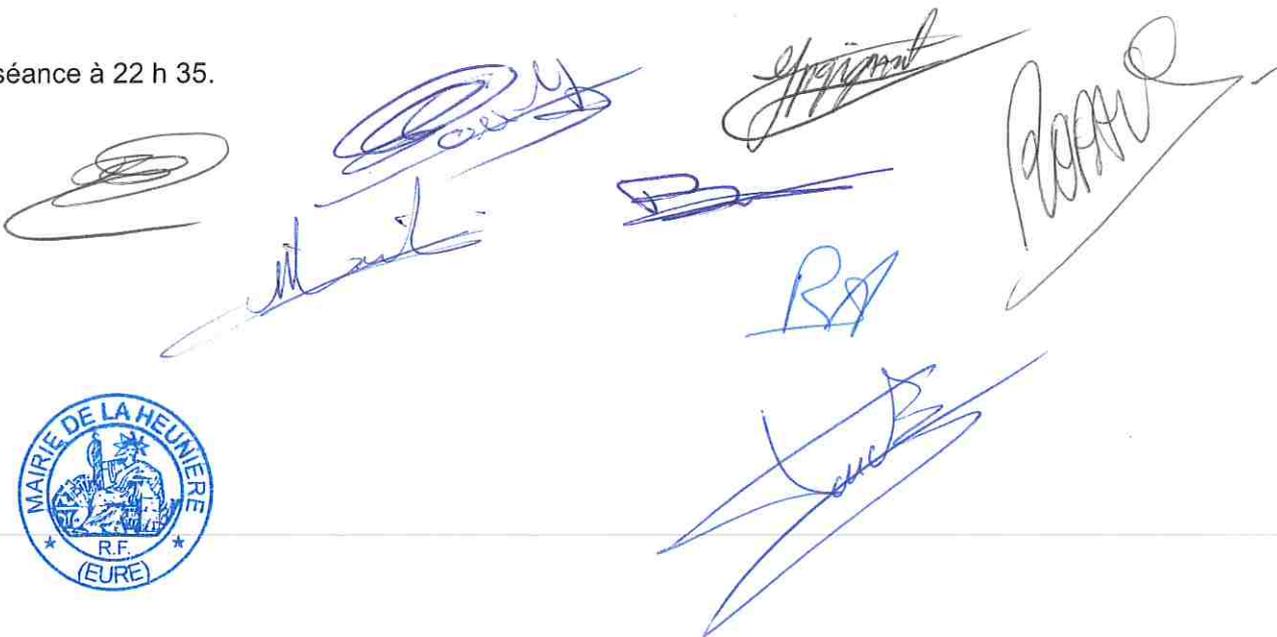
8.11/ Intervention de Monsieur SAMSON

Monsieur SAMSON prévient les membres du Conseil Municipal qu'il faut être vigilant sur l'état des routes avant d'adhérer à un syndicat de voirie.

8.12/ Intervention de Monsieur DEPUYDT

Monsieur DEPUYDT intervient en demandant à la commune d'être vigilant sur un point du PUP. La commune ne doit pas avancer de frais et se faire rembourser par la suite. Cela mettrait la commune en grande difficulté si l'entreprise sollicitée venait à fermer subitement par exemple.

Fin de séance à 22 h 35.



Handwritten signatures in blue ink, including several illegible signatures and the initials 'RA'.

